

Je Deviens Entrepreneur

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR VOTRE PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE ?

SUIVEZ LA FORMATION TOTALEMENT GRATUITE « JE DEVIENS ENTREPRENEUR »,

EN PRIME, ELLE EST VALIDÉE PAR UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE !

QU'EST-CE QUE LA FORMATION « JE DEVIENS ENTREPRENEUR » ?

Une formation certifiante de 35 heures minimum pour finaliser votre projet de création d'entreprise et vous accompagner à :

- Définir votre stratégie commerciale
- Construire vos prévisions financières
- Choisir le statut juridique adapté à votre situation et votre projet

Chaque module de formation privilégie l'utilisation de techniques d'animation et de supports variés (vidéos, quizz, jeux, ateliers) et une interactivité forte entre les participants.

À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

- Pour toutes personnes ayant un projet de création d'entreprise déjà identifié.
- Aucune exigence de formation ou d'expérience professionnelle préalable.
- Tout type d'activité : commerce, artisanat, bâtiment, service, conseil, activités artistiques, etc.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Vous pensez que votre projet ne peut pas être financé par une banque traditionnelle.
- Vous êtes disponible sur une durée de 35 heures au minimum et motivé pour suivre l'ensemble des ateliers collectifs et le coaching individuel.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1	Je contacte l'Adie pour connaître les prochaines sessions de formation près de chez moi (nombre de places limitées, sélection sur entretien)
2	Je m'inscris au parcours d'accompagnement « Je Deviens Entrepreneur » et intègre la formation d'une durée de 35 heures minimum.
3	Je présente mon projet devant un jury et reçois ma certification professionnelle*

À la suite de la formation, je peux bénéficier des services de l'Adie :

- un financement jusqu'à 12 000 € avec un accès à des aides complémentaires : prêt d'honneur, primes locales (sous conditions).
- des solutions d'assurances professionnelles et automobiles à des tarifs négociés avec des assureurs partenaires (Axa, Allianz).
- un coaching personnalisé et à la carte suite au démarrage de l'activité.



L'action de l'Adie est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

Contactez-nous : **N°Cristal 0 969 328 110**

Du lundi au vendredi de 8h à 20h, appel non surtaxé

N°Local 0 262 551 114

Du lundi au jeudi de 8h à 17h, vendredi jusqu'à 16h

Pour connaître les prochaines sessions de formations près de chez vous :

Par téléphone :

Appelez le **0262 55 11 14**
ou le **09 69 328 110**

pour prendre rendez-vous avec le conseiller le plus proche de chez vous

Par Internet :

www.adieconnect.fr



L'ADIE EN QUELQUES MOTS

L'Adie, association reconnue d'intérêt public, regroupe 1 800 salariés et bénévoles dans près de 500 points d'accueil partout en France et dans les outre-mers.



96 %

des créateurs financés par l'Adie sont satisfaits de ses services



*Conformément à l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 30 mars 2017 fixant la liste des actions d'accompagnement à la création d'entreprise délivrées par un réseau d'aide à la création d'entreprise ainsi que les justificatifs, la certification professionnelle "Je deviens entrepreneur" permet de bénéficier de la dispense du stage de préparation à l'installation.



Adie



@adieorg